

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU MERCREDI, 26 JUILLET 1797.

De Constantinople, le 25 Juin.

L'ambassadeur de France, M. Aubert-Dubayet, vient de faire publier une relation très étendue de la séance publique qui a eu lieu aux Palais de France et de Venise, relativement à la révolution qui a éclaté dans cette dernière ville.

„L'ambassadeur de Venise (est il dit dans cette relation) avoit fait inviter, depuis plusieurs jours, ses concitoyens à se réunir, le 22 courant, dans la salle d'audience de son palais, pour y prendre part à des nouvelles importantes pour eux; & le drapeau tricolore, qui flottoit sur la terrasse du palais de France, annonçoit le jour où le peuple Vénitien, à Constantinople, alloit apprendre solennellement sa régénération & son union avec la République française. A dix heures du matin, les citoyens Vénitiens étoient au rendez-vous. La joie éclatoit sur tous les visages. Plusieurs lettres arrivées par le dernier courrier, leur avoient appris qu'ils étoient libres, & tous brûloient de l'entendre encore de la bouche même du représentant de leur nation. La nouvelle cocarde Vénitienne ornoit le chapeau de ceux-ci, la poitrine de ceux-là. Bientôt le citoyen ambassadeur Vendramini, accompagné du citoyen Alberti, secrétaire, entra dans la salle, & dans le calme que fit naître sa présence, il prononça le discours suivant.

Ce discours, qui ne contient rien de remarquable, fut suivi des cris de vive la Liberté, l'Égalité! Vive la République Vénitienne! Vive la République française &c. L'ambassadeur donna l'exemple au baiser fraternel, & ce baiser fut donné & reçu d'un bout de la salle à l'autre.

„Le peuple (continue la relation) en sortant par le vestibule de la salle, s'aperçut que l'ambassadeur de la République française étoit dans son kiosk situé en face. Il y jouissoit secrètement des élans expressifs des braves Vénitiens, mais il ne put rester plus longtems caché. Le peuple manifesta sa reconnaissance & son amitié pour la nation française, par les cris de vive la République française! Vive la République de Venise! Vive l'ambassadeur Aubert-Dubayet! Il se présente: & sa voix, unie à celle du peuple, répète à longues reprises: Vive la République de Venise! Vive la République française! Vive la Liberté! — Une troisième scène devoit, en ce jour mémorable, porter à son comble l'enthousiasme des citoyens Vénitiens. Précédée de son ambassadeur, & accrue encore par les équipages des bâtimens mouillés en ce port, l'assemblée se porta au palais de France, & en un instant la salle fut remplie de plus de huit cents Vénitiens. Là, les cris de Liberté

furent répétés avec une ardeur nouvelle. L'ambassadeur Vendramini parla en peu de mots au général Aubert-Dubayet. „Je viens vers vous, dit-il, citoyen ambassadeur, avec mes concitoyens devenus libres. Vous qui représentez ici le peuple le plus généreux & le plus grand, le peuple qui vient de hâter le jour de notre bonheur, recevez les premiers témoignages de notre reconnaissance & de l'union de nos sentimens. Soyons amis, & Venise est libre. Que ce baiser fraternel, & les accens du peuple Vénitien, en soient les éternels garans!.

„L'ambassadeur de France répondit: „Il manquoit à ma carrière civique, après avoir contribué, aux assemblées nationales & dans les champs d'honneur, à la conquête de la liberté pour ma patrie, de jouir aujourd'hui dans Byzance du beau spectacle que nous offre, dans le palais de la France libre, ce concours unanime de Vénitiens, d'Esclavons, de français, appelés par un mutuel élan au culte de la liberté. Citoyens Vénitiens, longtems courbés sous une domination oppressive, quel exemple de fidélité ne donnez-vous pas aux loix régénératrices qui vont vous assurer dans l'Europe une confiance nouvelle! Cette anguste liberté deviendra votre idole; mais ce n'est pas assez de la chérir, il faut encore l'idolâtrer! il faut lui consacrer vos sentimens & votre existence; vivre libre ou mourir. Voilà la source des vertus, voilà la cause de nos triomphes. Vénitiens libres, je vous serre contre mon cœur. Vendramini, fidèle représentant du peuple, & vous tous citoyens, recevez le baiser d'inauguration civique.

„Cette fête finit par le baiser fraternel que l'ambassadeur Aubert-Dubayet donna à tous les nouveaux citoyens.

De Rome, le 8 Juillet.

La funeste explosion qui a eu lieu au château St. Ange, a causé beaucoup plus de dommages qu'on ne l'avoit cru d'abord. L'on retrouve chaque jour des cadavres sous les ruines; de sorte que le nombre des victimes doit avoir été fort considérable. Le gouvernement pour s'assurer des causes de cet événement, avoit nommé quelques experts chargés de faire les recherches les plus scrupuleuses. Il résulte de leur rapport, que le feu a été mis à dessein par quelque malintentionné. En conséquence, il a été promis une somme de 1000 écus à qui dénoncera le coupable.

Il vient encore d'être créé pour un million

des cédules, destinées à l'acquittement des dettes contractées par la Chambre Apostolique.

Extraits des Nouvelles de Londres, du 14 Juillet.

Un courrier de lord Malmesbury parti de Lille Mardi dernier, est arrivé ici hier dans la matinée. Il résulte des dépêches qu'il a apportées, qu'aussitôt après l'échange des pouvoirs respectifs des plénipotentiaires, lord Malmesbury a présenté son projet de pacification : mais que les commissaires de la République ne se trouvant pas suffisamment autorisés pour traiter quelques-uns des points qu'il renferme, ont déclaré qu'ils devoient préalablement les transmettre à leur gouvernement. Le projet a donc été envoyé au Directoire exécutif, et le courrier qui doit rapporter la réponse, n'étoit pas de retour à Lille quand celui de lord Malmesbury en est parti. Cependant les conférences ont continué, et c'est au sujet de quelques propositions des négociateurs François, que le nôtre a fait la dépêche. Il mande qu'ils ont témoigné être prêts à entrer en discussion sur les articles autres que ceux qu'ils avoient cru devoir réserver au Directoire, et qu'ils paroissent bien disposés pour une conclusion.

Aussitôt après l'arrivée de ces dépêches, nos ministres s'assemblèrent pour délibérer sur leur contenu ; le résultat de leurs délibérations, après avoir été approuvé par S. M. fut confié à M. Brookes, qui partit le soir pour Lille. Le bruit général étoit hier que la base de la négociation de la part des François, seroit que l'Angleterre restituât tout ce qu'elle a pris sur la France pendant la guerre, et les vaisseaux enlevés à Toulon ; mais qu'ils n'insistoient pas sur l'entière restitution de tout ce qui a été conquis sur leurs alliés.

Aujourd'hui il est encore arrivé un courrier de lord Malmesbury ; mais l'on ignore les nouvelles qu'il a apportées.

L'arrivée des flottes des Barbades et de Demerari a été annoncée au Café Lloyd.

Les mutins de la Calypso sont jugés ; cinq ont été condamnés à mort. 7 du Léopard ont été exécutés lundi dernier ; mercredi cinq rebelles du *Grampus* ont été condamnés à mort, et un sixième à être renfermé pendant deux ans.

Les 3 pour cent consolidés sont à 54 $\frac{1}{4}$.

Suite de Paris, du 19 Juillet.

Plusieurs journaux regardent le changement qui a eu lieu dans le ministère comme une preuve de l'influence que les jacobins acquièrent de jour en jour, surtout depuis que les clubs commencent à renaître. Ils remarquent en outre que le Directoire s'assembla pour pro-

céder à cette renouation, précisément à la suite de la séance où le bureau du conseil des 500 prononça que la déclaration relative au culte ne seroit point demandée. Si d'un autre côté, l'on se rappelle le changement de scène qui s'opéra dans la séance du 16, où la déclaration fut décrétée au moyen de l'appel nominal, l'on ne pourra se dissimuler qu'il n'existe un fort parti, lié plus ou moins au jacobinisme, qui s'efforce de subjuguier le corps législatif et de faire tourner à son avantage l'espèce de lutte qui s'est établie entre le Directoire et la majorité du conseil des 500. Ce parti a déjà mis en usage les moyens employés sous la convention pour intimider les députés : les tribunes sont fréquemment remplies de ces individus qui applaudissent aux plus furieux démagogues ; les groupes commencent aussi à reparoitre.

Le Rédacteur fait aujourd'hui des réflexions qui prouvent combien le gouvernement est peu satisfait du corps législatif. „Envain (dit cette feuille) voudroit-on se le dissimuler, tant que la nouvelle législature ne se fera pas prononcée avec quelque énergie pour la liberté, l'incertitude des esprits, l'hésitation naturelle à ceux qui ont besoin de démonstrations fortes & de l'autorité d'un grand exemple pour se déterminer, livrera aux séductions du royalisme une multitude d'hommes qu'il eût été facile de rattacher à la République. Les dangers de cette situation s'aggravent chaque jour ; & le plus grand de tous est la sécurité que beaucoup de Républicains, estimables d'ailleurs par leurs principes, ont trop longtems gardée au milieu des pièges de leurs ennemis. Mille attaques dirigées simultanément, & contre les défenseurs de la liberté, & contre ses institutions, semblent n'être que les essais partiels d'une combinaison plus vaste. Cette entreprise, si insensée en apparence, de détruire la République par les pouvoirs même éminemment institués pour en être les organes & les conservateurs, se poursuit avec une ardeur qui indique de grandes espérances de succès. Des liaisons intimes entretenues entre les royalistes de tous les points de la France, des correspondances & des agents actifs qui, de l'aveu même fait au parlement d'Angleterre, par un ministre, ont le centre de leurs intrigues à Paris, & de leurs ressources à Londres, semblent avoir donné à ce parti cette espèce de force par laquelle l'accord & les ruses suppléent au nombre, par laquelle une minorité habile s'empare des suffrages, & s'en va bâtir une autorité, quelle déteste, que pour en saper peu à peu tous les fondemens. Une sorte d'anarchie dans les délibérations qui devoient être les plus augustes ; des motions d'ordre inopportunes lancées au milieu des travaux les plus importants ; les préjugés & les superstitions les plus honteuses, défendus, cavés du haut de la tribune, d'où la raison ne devoit cesser de lancer contre eux les armes de la persuasion ; l'in-

soumission aux lois de l'état excusée, qui le croiroit? par les organes mêmes de ces lois, & la déclaration du refus d'y obéir, préconisée comme un motif déterminant de céder à la rébellion; les prêtres fâchés livrés aux dérisions & aux vengeances des réfractaires impunis & protégés par des actes formels de la législation; l'émigré rentrant avec le banni, prêt à armer ses sectaires en faveur de l'ennemi en danger qui le soutenoit pendant son exil; les finances mises en oubli devant l'intérêt des cloches; un rapport rempli d'erreurs, qui sembleroit n'exagérer les ressources disponibles, que pour éluder l'établissement des ressources nouvelles, les impôts de l'exercice courant décrétés à peine lorsque l'exercice se termine, comme si on eût voulu en réserver l'exploitation intacte pour la royauté. &c..... Qui s'étonneroit que nous concevions de sinistres présages.

Une lettre de Lille en date du 15 contient ce qui suit:

„Hier nous avons célébré l'anniversaire du 14 Juillet. Le cortège, composé des corps constitués, de l'état militaire, et des membres de la légation française, a défilé sous les fenêtres du lord Malmesbury, qui loge à l'hôtel de Bourbon, sur la grande place. Tous ont salué le lord, qui n'a pas quitté la fenêtre pendant toute la cérémonie. Le salut a été rendu avec cet air de satisfaction qui annonce la plus grande intelligence entre les deux légations.—Rien ne transpire des négociations; mais cependant, si l'on peut tirer quelques conjectures de la sérénité des membres des deux légations, leur figure annonce ce contentement qui préjuge une paix prochaine.

Fin de la séance du 18. — Jourdan (des Bouches du Rhône) appelle la sollicitude du conseil sur les faits suivans: En Brumaire an 4, 53 émigrés, faisant partie des légions de Choiseul et Löwenstein et allant aux grandes Indes sur un bâtiment neutre, firent naufrage à Calais; ils furent arrêtés et traduits devant une commission militaire qui les acquitta. Le ministre de la justice appella de ce jugement au tribunal de cassation, qui se déclara incompétent pour prononcer sur la décision d'une commission militaire.

Les choses étoient dans cet état, lorsque le Directoire en référa au corps législatif. Le rapporteur propose le projet suivant: Les 53 individus dénommés dans le jugement de la commission militaire séance à Calais, le 9 Nivôse an 4, seront réembarqués & rendus en pays neutre.

D'une part, on réclame l'urgence; de l'autre, l'ajournement; le conseil adopte l'urgence et le projet de résolution.

Chollet: Vous avez arrêté que les ministres du culte seroient soumis à une déclaration; mais vous n'avez pas arrêté ce que contiendrait cette

déclaration, dans quels termes elle seroit conçue, devant qui elle seroit faite, si ceux qui s'y refuseroient, seront soumis à des peines, et ce qui est encore plus important, si la déclaration sera spécialement ordonnée pour les ministres des cultes, où si elle sera commune aux précepteurs de morale. — Chollet examine ces diverses questions; il termine par proposer un projet qui astreint les ministres des cultes, les instituteurs, les précepteurs de morale, à une déclaration ainsi conçue: Je promets soumission à la République française et au gouvernement établi par la constitution de l'an 3.

Les peines, en cas de refus, seront, pour la première fois, de 500 livres; pour la deuxième de 1000 livres, sauf les peines à encourir par les cas prévus par les lois. On demande le renvoi à la commission existante, avec injonction de faire un prompt rapport.

Le conseil ordonne le renvoi pur et simple.

De Vienne, le 19 Juillet.

S. M. l'Empereur vient d'ordonner à tous les départemens d'avoir égard à toutes les personnes ci-devant employées dans les Pays-Bas, au cas que des places viennent à vaquer. — M. le comte de Cobenzel, notre ministre à la cour de Russie, a été nommé plénipotentiaire de S. M. au congrès de paix. Il est attendu sous peu de jours ici. M. le comte de Dietrichstein gérera en attendant les affaires de notre cour à Pétersbourg.

(Nouvelles officielles).

Par les mêmes raisons (déjà énoncées), que le commandant en chef de l'armée dans l'Autriche antérieure, reçut ordre de faire avancer une partie des troupes dans l'Istrie Vénitienne, il lui fut aussi ordonné de faire passer un corps respectable dans la Dalmatie, attendu que les habitans de cette province n'étoient point disposés à prendre part aux changemens qui avoient eu lieu à Venise.

En conséquence, le corps de troupes destiné à cet effet, sous les ordres des généraux Ruckavina et Lusignan, et du colonel Casimir, fut embarqué à Fiume et Trieste; et dans la soirée du 25, il arriva jusqu'au delà de Rovigno; à cette hauteur, la flotille de Trieste fut séparée. Le général Ruckavina gagna avec les premiers vaisseaux le golphe de Fasana; mais la plus grande partie des bâtimens fut forcée par la tempête de s'arrêter entre Rovigno et Quiedo. Les vents contraires durèrent depuis le 28 Juin jusqu'au 2 Juillet, et empêchèrent la flotte de Trieste de s'avancer davantage par mer. Le colonel Casimir, qui avoit embarqué à Fiume trois

bataillons du corps susdit avec quelque cavalerie, fut favorisé davantage par le vent; et le 29 Juin, il aborda à Zara; il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie par les habitans. Le 2 Juillet, la flotte de Trieste fit voile pour le suivre, elle aborda également, le 5, au port de Zara, où les troupes reçurent le même accueil que celles qui les avoient précédées.

Le jour suivant, le général Ruckavina eut ordre de s'avancer avec une partie du corps sous ses ordres, sur Sebeniko, Spalatho, Cliffa et Siegen. L'on attend des avis ultérieurs à ce sujet.

D'après des rapports de M. le F. M. L. de Kerpen, ce général a donné pareillement à sa position dans le Tyrol, plus d'extension du côté du territoire Vénitien; et il a équipé et armé plusieurs bâtimens sur le lac de Garda.

Suivant des rapports de Gorice, M. le général de Meerfeld, M. de Hombourg, ci-devant chargé d'affaires de notre cour près la république de Venise, et M. le marquis de Gallo, ambassadeur de Naples, y sont arrivés le 5. de Montebello et Mantoue; le jour suivant ils sont partis pour Udine, où le général Buonaparte est attendu avec le général Clark et quelques autres personnes.

De Roisbome, le 21 Juillet.

Le ministre impérial a annoncé à la diète des contributions, réquisitions etc. des françois dans l'Empire, ne tarderont pas à avoir un terme. Il a ensuite déclaré que S. M. l'Empereur a vu avec la plus vive satisfaction, par la lettre de remerciemens qui lui a été adressée dernièrement, au nom du corps germanique, l'expression des sentimens de reconnaissance que son intervention énergique pour le bien-être de l'Empire, a généralement excités; que cette agréable manifestation ne peut que l'engager à continuer de s'interposer à l'avenir, ce qu'elle fera avec tout le zèle que la sollicitude paternelle lui inspire; que dans l'espoir que ses efforts ultérieurs produiront le meilleur effet, Elle invite la diète à se borner instantanément à en attendre tranquillement le résultat. Du reste, S. M. Impériale n'a pas cru devoir encore faire connoître ceci à la diète par un dé-

cret formel de commission; et elle a préféré d'adopter le mode d'une insinuation confidentielle par le co-commissaire impérial; mais Elle ne manquera pas de lui faire une ouverture ultérieure, lorsqu'il en sera tems, et surtout lorsque les choses auront été portées à leur maturité.

Suite du discours d'ouverture prononcé par M. Jean Adams, le 16 Mai.

„Des forces navales sont, après la milice, la défense naturelle des Etats-Unis. L'expérience de la dernière guerre suffiroit pour montrer, qu'une modique force navale, telle que la comportent aisément les facultés actuelles de l'Union-Américaine, auroit été suffisante alors, pour faire échouer plusieurs transports formidables, qui se sont exécutés alors, de troupes d'un Etat à l'autre. Nos côtes maritimes, par leur grande étendue, sont plus aisément inquiétées, mais aussi plus aisément défendues, par une force navale que par aucune autre. Avec tous les matériaux dont notre pays abonde, nous avons des hommes, qui en architecture navale et dans l'art de la navigation peuvent aller de pair avec les plus habiles de quelque pays que ce soit: et il ne nous manquera ni de commandans ni de marins.

„Mais, quoique l'établissement d'un système permanent de défense navale paroisse être requis & nécessaire, je sens très bien, qu'il est impossible de la former aussi promptement & avec autant d'étendue, que la crise présente l'exige: Jusqu'à présent j'ai jugé convenable d'empêcher les navires armés de faire voile, excepté pour des voyages aux Indes-Orientales, où l'usage général & le danger de la part des pirates paroissent rendre cette permission de saison. Cependant la restriction que j'y ai mise, tire uniquement sa source du désir de prévenir des collisions avec les puissances belligérantes, en contravention à l'acte du congrès du mois de Juin 1794 & nullement d'aucun doute, que j'eusse de l'utilité politique ni de la convenance, qu'il y eût, de permettre à nos vaisseaux d'employer des moyens de défense, pendant qu'ils sont occupés à un commerce légitime avec l'étranger. Il appartient au reste au congrès de prescrire tels réglemens, qui mettent nos citoyens maritimes à même de se défendre contre des atteintes portées au droit des gens, & qui puissent les empêcher en même tems de commettre des actes d'hostilité contre les puissances belligérantes. Indépendamment de ces mesures volontaires de défense, prises par des citoyens individuels, il me paroît nécessaire d'équiper les frégates & d'armer d'autres bâtimens de moindre rang, afin de prendre sous leur escorte tels navires marchands qui resteroient sans être armés. (La suite ci après).

AVERTISSEMENT.

Du vin rouge de Bordeaux excellent, en caisses de 50 bouteilles, ainsi que du très bon vin vieux de Grave blanc, première qualité et des meilleures campagnes de Bordeaux, qu'on trouvoit ci-devant Litt. I, N^o. 149, rue dite Kornmarkt, se vend actuellement en commission, et pour le même prix, chez les frères Vogel et Ce., près la Cour de Nuremberg, Litt. L, N^o. 138, à Francfort sur le Mein.